RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Sallanches
LA VILLE AU PAYS DU MONT-BLANC

Table des matières

Introduction 3

1. Le contexte économique mondial et européen. 4

2. La loi des finances 2023..... 9

3. Retrospective financiere des comptes 2017-2022 de la Commune..... 11

4. Orientations budgetaires 2023 26

4. Présentation des principales orientations 2023 – Budget annexe parkings municipaux 39

5. Présentation des principales orientations 2023 – Budget annexe Boutique du Château 41

Sallanches
LA VILLE AU PAYS
DU MONT-BLANC

INTRODUCTION

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le ROB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la Ville (analyse rétrospective) et de proposer les grandes orientations à venir de la collectivité. L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. Aussi, dorénavant, le ROB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet du Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les Conseillers Municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le Budget Primitif 2023 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population Sallancharde, tout en tenant compte du contexte économique national, des orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la loi de Finances pour 2023, ainsi que la situation financière locale.

1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE MONDIAL ET EUROPEEN

1. Perspective de l'économie mondiale 2023 : ralentissement de la croissance et inflation généralisée

Dans le monde entier l'inflation a atteint en 2022 des sommets non vus depuis plusieurs décennies. Cette situation a conduit les banques centrales à durcir significativement les conditions financières ; pour certaines, depuis presque un an. L'inflation en grande partie importée, en raison de la hausse des cours des matières premières, pose un dilemme aux banques centrales. Le durcissement des politiques monétaires se fait au détriment du soutien à l'activité économique. En effet, sur fond d'incertitudes et d'inflation élevées, la consommation des ménages et l'investissement des entreprises ralentissent à un niveau préoccupant.

Dans ce contexte où les banques centrales continuent d'augmenter leurs taux directeurs, certaines économies connaissent déjà un ralentissement de leur croissance. En zone Euro au trimestre 3, le PIB ne croît que de 0,2 % (contre +0,8 % au T2). Sur la fin 2023 et le début 2024 le spectre d'une récession est bien présent.

Du fait de sa proximité géographique au conflit en Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, l'Europe est la région la plus affectée par les répercussions économiques de la guerre. En zone Euro, l'inflation a atteint 10,7 % en octobre 2022 et dépasse la barre symbolique des 10 %. La situation est également critique au Royaume-Uni, la hausse des coûts énergétiques n'arrivant pas à être endiguée. Outre-manche, la crainte est celle d'une récession particulièrement sévère.

Aux Etats-Unis, l'inflation est davantage diffuse parmi l'ensemble des biens et services mais semble avoir passé son point haut. La remontée des taux d'intérêt y est particulièrement marquée. Conjuguée à un environnement macro-financier mondial incertain, cette politique monétaire restrictive de la Réserve fédérale participe à la forte appréciation du dollar américain depuis le début d'année 2022.

En Chine, si l'économie a pu redémarrer cet été après des mois de confinements sévères, ce redémarrage se fait sur des bases fragiles, avec notamment un marché immobilier en grandes difficultés et, plus globalement, la fin annoncée du régime de croissance soutenue qu'a connu le pays ces deux dernières décennies.

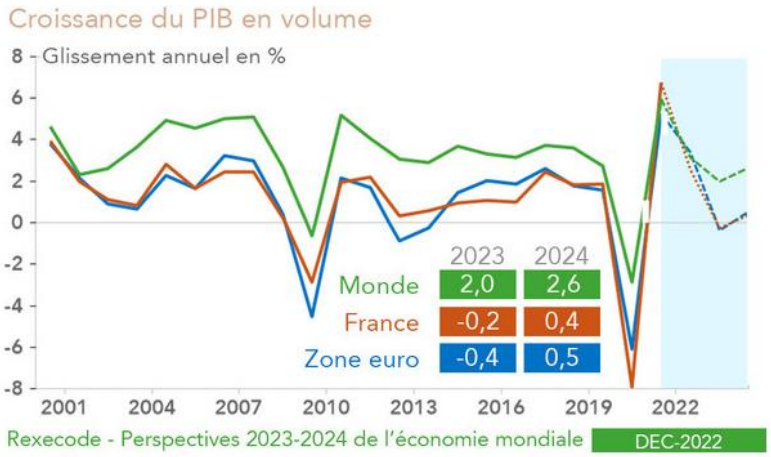

2. Un risque de récession pour la zone EURO

La zone Euro est la région la plus exposée aux répercussions économiques du conflit en Ukraine. Celui-ci a provoqué d'importantes perturbations dans l'approvisionnement énergétique.

L'Europe y fait face en diversifiant géographiquement ses importations d'énergie ; cela se fait, en revanche, de façon limitée et particulièrement couteuse. Ainsi, le risque d'un rationnement de l'énergie pourrait se matérialiser cet hiver. Tout cela participe à ralentir la consommation des ménages ainsi que la production – le pouvoir d'achat étant en baisse et les coûts énergétiques devenant insupportables pour certaines entreprises.

Les indicateurs de confiance et les enquêtes d'activité font état d'un ralentissement prolongé (ex : les ventes de détail étaient en baisse de 0,8 % en glissement annuel au T3 2022).

Si les politiques budgétaires mises en place par les États de la zone Euro tentent d'éviter une forte récession économique, ce n'est pas le cas de la politique monétaire européenne, alignée sur celle de la Réserve fédérale qui a enclenché sa remontée des taux.

Ce durcissement monétaire s'effectue au détriment de l'activité économique. Les capacités de financement se détériorent pour les agents économiques, et ce, alors même que les dépenses en consommation et en investissement sont déjà ralenties. Les ventes au détail allemandes affichent par exemple une baisse de -0,9 % en glissement annuel en septembre.

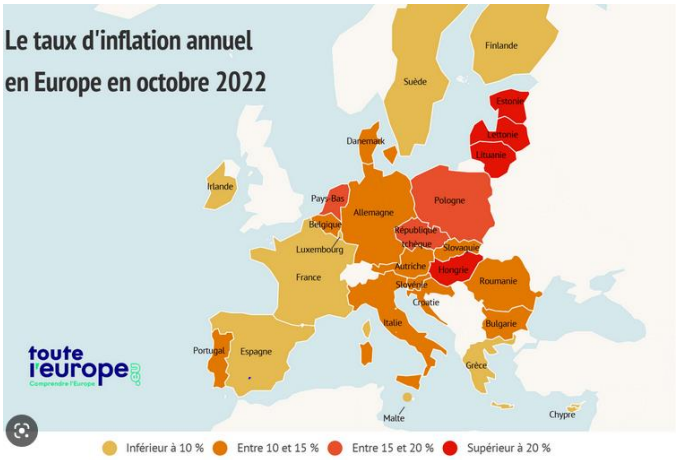

3. Le contexte national : entre inflation, récession et tension sur le marché de l'emploi

Une croissance au ralenti :

Après avoir enregistré la contraction la plus marquée de son histoire au printemps 2020 et ce en temps de paix (perte d'activité instantannée d'environ 30% au moment du 1er confinement) l'economie française a amorcé un rebond malgré les contraintes de plusieurs crises sanitaires successives. La France n'étant pas la seule à connaitre ce sursaut cela a généré de fortes tensions au niveau mondial, notamment en matière d'approvissionnement de certaines matières.

Début 2022 le déclenchement de la guerre en Ukraine a renforcé le rencherissement du prix des matières premières (céréales) et induit un risque de rupture d'apprivisionnement du gaz en provenance de la Russie.

L'année 2022 a donc été moins faste que prévue avec une croissance bien ralentie. Les perspectives 2023 oscillent entre une possibilité de recession et au mieux une croissance située entre 0 et 1% au moins sur le 1er semestre 2023.

Une inflation record :

La France a connu une inflation record au 1er semestre 2022 à l'instar de nombreux pays, la hausse des prix n'avait pas atteint un tel niveau depuis les années 80.

Sous l'effet des mesures gouvernementales mises en place pour limiter la perte du pouvoir d'achat des ménages (bouclier tarifaire du gaz, ristourne sur le prix de l'essence, hauuse du smic et revalorisation du point d'indice …) l'inflation a été plus contenue en France (5.2% en moyenne sur 2022) . Celle-ci devrait continuer à peser début 2023 avec l'augmentation programmée des prix règlementés par l'état :

- Fin de la remise de 10 centimes par litre de carburant (+0.1% sur l'inflation)
- Hausse des tarifs règlementés du Gaz +15% en Janvier (+0.2% sur l'inflation)
- Hausse des tarifs règlementés de l'électricité +15% en Février (+0.4% sur l'inflation)
- Hausse du prix des cigarettes de 0.50 € en 2023 soit +5% (+0.1% sur l'inflation) et 0.35€ en 2024 soit +3% pour atteindre 11€ par paquet en moyenne.

Le retour a une inflation entre 1% et 2% est peu probable, une stabilisation sur un plateau situé entre 4 et 5% constitue une hypothèse plus réaliste sur l'année 2023.

De fait le pouvoir d'achat en fort recul en 2022 (-1.8% au premier trismestre 2022 et -1.2% au 2d trimestre) devrait continuer à se contracter malgré les négociations salariales en discussion.Toutefois la spirale inflationniste entre la boucle prix /salaire ne devrait pas avoir lieu : la hausse des salaires étant bien souvent inférieure à la hausse des prix et le résultat d'un rattrappage après une période de quasi-gel des salaires.

Des tensions sur le marché du travail.

Taux de chomage en France au 3T 2022

Le taux de chômage est resté relativement stable en France sur 2022, expliqué principalement par la hausse de la population active (montée en charge de l'alternance), création d'emplois et poursuite de la hausse de l'activité des seniors.

Malgré cela la part des entreprises françaises rencontrant des difficultés de recrutement a atteint des niveaux inédits, notamment dans les secteurs de l'industrie manufacturière, de la construction et des services.

Un déficit public qui devrait baisser

Selon les projections du gouvernement le déficit budgétaire devraient petit-à-petit retrouver une trajectoire plus soutenable, après plusieurs années marquées par un budget fortement expansionniste en réponse aux crises successives : « quoiqu'il en coûte », crise de l'énergie liée à la guerre en Ukraine. Il s'établira à 56,6 % du PIB, malgré la poursuite de la mobilisation des finances publiques pour protéger les ménages et les entreprises contre l'inflation.

La loi de finances 2023 prévoit une baisse de 1,5 % en volume pour les dépenses publiques, principalement en raison de la forte diminution des mesures de soutien d'urgence pour faire face aux conséquences économiques de la pandémie.

Toutefois la hausse des taux directeurs de la Banque centrale européenne avec pour conséquence la hausse des taux d'intérêts sur la dette française ainsi que la mauvaise conjoncture macroéconomique font peser un risque sur l'objectif de contraction de ce déficit.

Cette situation devra contraindre la France à plus de rigueur dans la gestion de finances publiques

		2021	2022p	2023p	2024p	2025p	2026p	2027p
Solde public	% du PIB	-6,5	-5	-5	-4,5	-4	-3,4	-2,9
Dette publique	% du PIB	112,8	111,5	111,2	111,3	111,7	111,6	110,9
Taux de dépense publique	% du PIB	58,4	57,6	56,6	56,6	55	54,3	53,8
Croissance en volume du budget	%	2,6	-1,1	-1,5	-0,6	0,3	0,2	0,6
Croissance du PIB (vol.)	%	6,8	2,7	1,0	1,6	1,7	1,7	1,8

Source : DG Trésor, Natixis

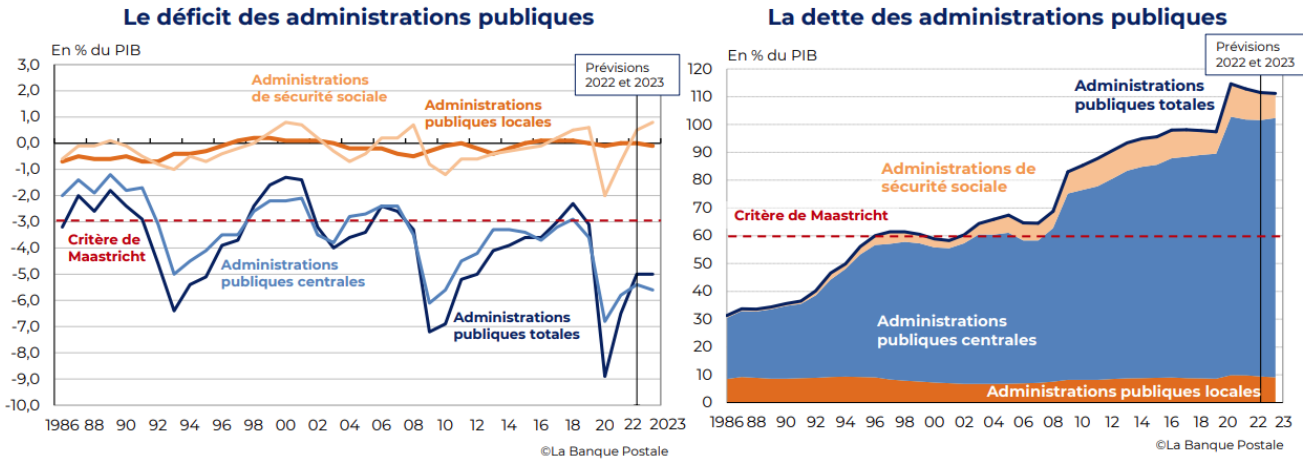

Source : Insee (Comptes nationaux Base 2014) jusqu'en 2020 puis RESF annexé au PLF 2023

Le programme de stabilité 2022-2027

Présenté en conseil des ministres le 29 juillet 2022, ce programme définit la trajectoire des finances publiques fixée par le Gouvernement à l'horizon de 5 ans pour transmission à la Commission européenne. Ce nouveau programme confirme la participation des collectivités locales à la limitation de l'évolution des dépenses publiques qui sera engagée dès 2023 pour parvenir en 2027 à un déficit public de 3 % du PIB et à une dette stabilisée.

Dès 2023 le programme anticipe une stabilisation en volume des dépenses de fonctionnement (la hausse des dépenses ne serait alors due qu'à la hausse des prix) et une évolution des investissements conforme au cycle électoral (hausse progressive à l'approche des élections municipales).

Compte tenu de cette maîtrise des dépenses, les APUL (administrations publiques) seraient à l'équilibre en 2024-2025 puis deviendraient même excédentaires en 2026-2027 (leurs recettes hors emprunts seraient supérieures à leurs dépenses hors remboursements d'emprunts), ce qui entraînerait une baisse de leur encours de dette.

Les modalités concrètes de la contribution des collectivités locales à l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement doivent faire l'objet, selon le texte du programme, d'une concertation.

4. La conjoncture Sallancharde

La population:

La commune de Sallanches compte 18 531 habitants (source INSEE, population municipale applicable au 1er janvier 2023) :17 450 résidences principales et 1081 en résidences secondaires, sur une superficie de 6 587 hectares. Elle est située à une altitude comprise entre 530 et 2752 mètres, sommet de la Pointe Percée. La commune s'étend sur une plaine large de plus de 6 kilomètres, d'une longueur de près de 1.5 kilomètre, délimitée par la chute des Aravis d'une part et le massif du Coloney de l'autre. Cette vallée dessert la chaine du Mont-Blanc, la vallée de l'Arve (Cluses, Bonneville) ainsi que les communes de Saint Gervais et Megève. Elle est située sur le département de la Haute-Savoie et fait partie de l'arrondissement de Bonneville et de la communauté de communes Pays de Mont Blanc.

	1975	1982	1990	1999	2007	2012	2017	2019	2021	2023
Population	9 026	10 296	12 767	14 383	15 495	15 957	16 088	16 831	17 004	17 450
Densité moyenne (hab/km²)	137,0	156,3	193,8	218,4	235,2	242,2	244	251	254	260

Le tissu économique

Sallanches comptabilise 2 158 établissements dont 58% dans les services et 24% dans le commerce (+44% depuis 2010, principalement dans les services et la construction). A l'échelle de la CCPMB, les services représentent 65% des établissements et les commerces 19%.

La Ville compte 5 567 salariés dont 48% % dans les services et 28% dans le commerce (+12% depuis 2010, principalement dans les services et les CHR). On observe un léger tassement de ce chiffre en 2020, peut-être lié à la crise sanitaire.

Données : observatoire économique – CCI – 2022, données du secteur marchand hors agriculture 2020

2. LA LOI DES FINANCES 2023

La loi de finances 2023 amorce le nouveau plan de programmation 2023-2027 dont l'objectif est la réduction du déficit public avec notamment la volonté du gouvernement d'instaurer un mécanisme de maîtrise des dépenses des collectivités (pacte de confiance entre les collectivités et l'état finalement abandonné au vu du contexte).

Sur le terrain des finances locales, des éléments importants sont à noter :

La suppression de la CVAE : promesse électorale du président cette mesure sera mise en œuvre sur 2 ans pour les entreprises, allégeant ainsi la fiscalité de celles-ci de 8 milliards d'euros. La compensation pour les collectivités béneficiaires qui elle aura lieu dès 2023, sera portée sur une fraction de la TVA . Cette compensation sera calculée sur la base des sommes perçues sur les 3 exercices précédents et benéficiera de la dynamique de la TVA.

Le fonds vert : ce sont 2 milliards d'euros qui seront mis à disposition de la transition énergétique autour de 3 axes :

- Le renforcement de la performance environnementale dans les territoires : rénovation des batiments publics, éclairage public…
- L'adaptation des territoires au changement climatique: prévention des risuqes divers ….
- L'amélioration du cadre de vie : recyclage des friches, déploiement des zones à faibles émissions.

La hausse des dotations : la DGF est augmentée de 320 millions d'euros. Sur ce montant, 200 millions d'euros sont affectés à la croissance de la dotation de solidarité rurale (DSR) et 90 millions d'euros vont à l'augmentation de la dotation de solidarité urbaine (DSU).

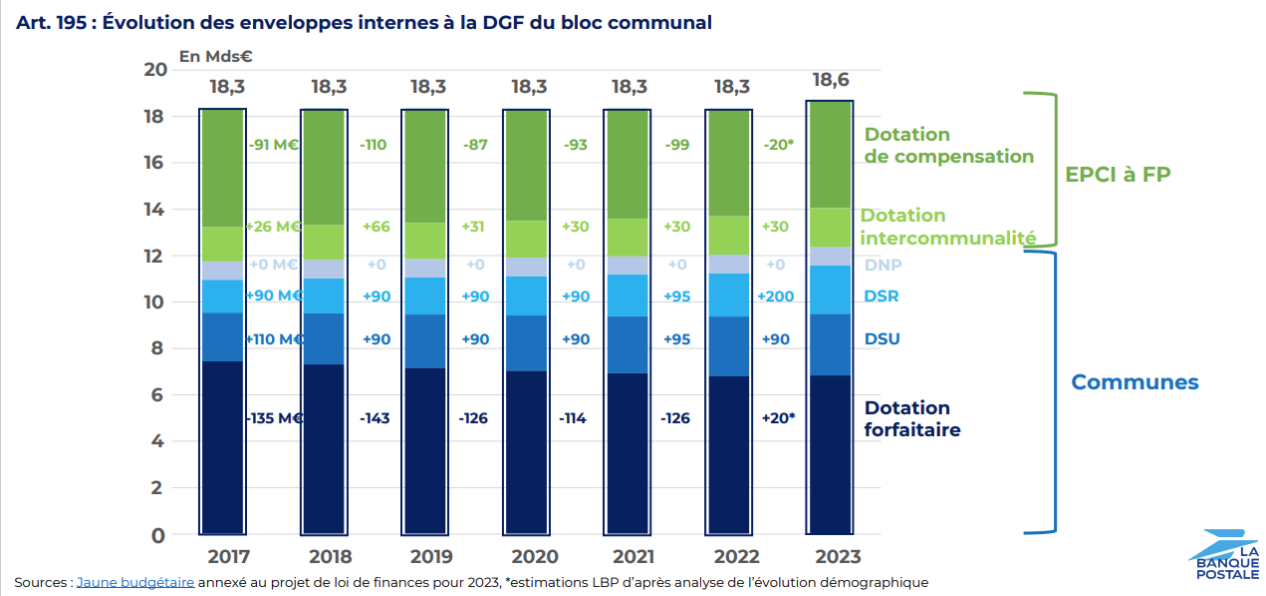

Les filets de sécurité et le bouclier tarifaire : différents soutiens apportés sous conditions à la hausse des dépenses énergétiques.

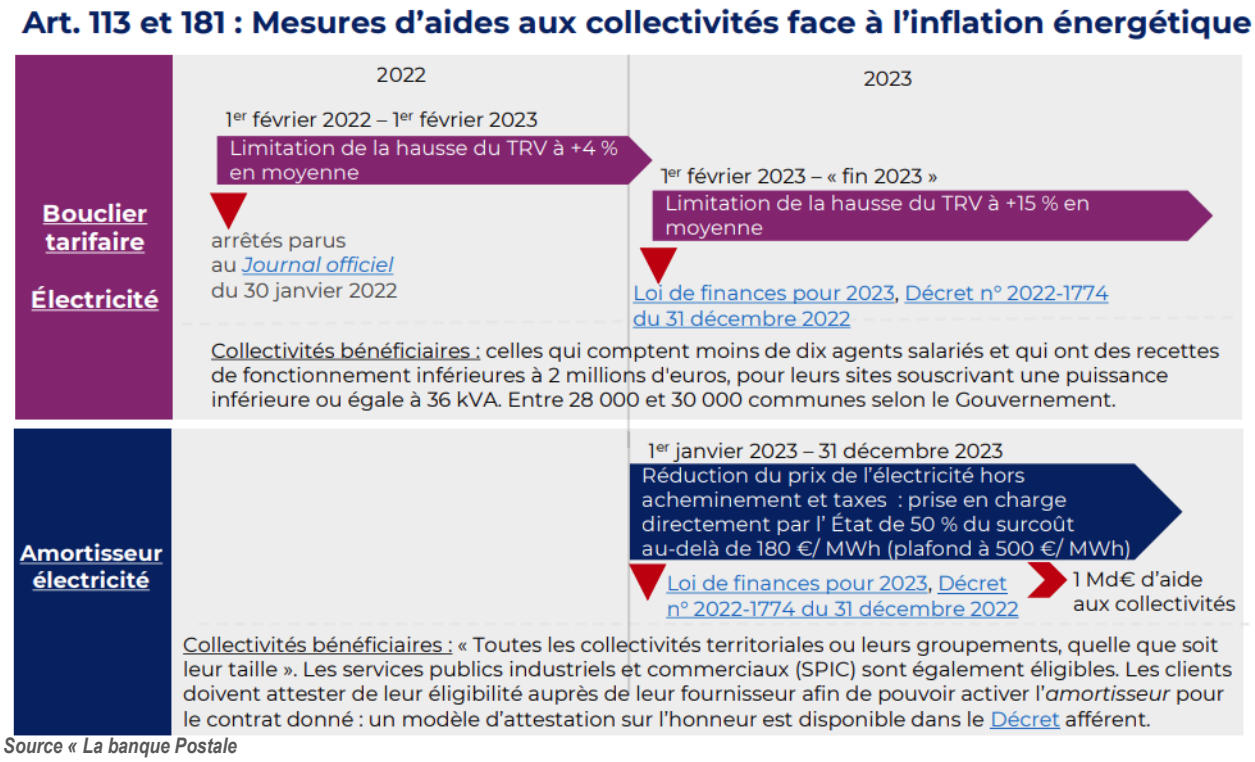

Source « La banque Postale

La commune de Sallanches ne rentre pas dans les conditions du dispositif du bouclier tarifaire- L'amortisseur sera quant à lui étudié.

3. RETROSPECTIVE FINANCIERE DES COMPTES 2017-2022 DE LA COMMUNE

La période d'analyse rétrospective repose sur les 6 derniers exercices clos (2017 à 2022)

Alors que l'année 2022 semblait s'orienter vers une dynamique d'activités issue d'une sortie crise sanitaire, l'exercice budgétaire 2022 a dû faire face à une inflation record méconnue depuis plusieurs décennies.

L'anticipation de la flambée des dépenses énergétiques traduite dans le budget 2022 a permis de faire face à cette envolée des prix.

Mais la hausse des prix des matières 1eres, l'évolution du coût du travail (3 évolutions du smic sur un an) ont conduit à une hausse généralisée des dépenses de fonctionnement.

Par ailleurs la fréquentation soutenue des services publics, si elle a généré un bon niveau de recettes pour la collectivité a induit également un coût de fonctionnement à la hauteur de la demande.

L'exercice 2022 marque aussi le démarrage de grands projets structurants pour la commune.

Dans un souci de maîtrise de la dépense publique il convient de trouver un juste équilibre pour permettre le maintien d'un autofinancement nécessaire à la poursuite des investissements intégrée dans un programme pluriannuel afin de contribuer à l'amélioration et au développement du territoire.

Présentation des flux de dépenses et de recettes

1. Le fonctionnement

a. Les charges de fonctionnement

Les charges réelles de fonctionnement (hors amortissements) de la ville représentent 20 609 984 € en 2022. Depuis 2017 elles ont évolué de 15 %.

Elles sont composées de 5 principaux postes :

- Les charges de personnel : 55 % des charges réelles de fonctionnement. Ce ratio se situe dans la moyenne au vu notamment du nombre d'équipements de la commune et des services internalisés.
- Les charges à caractère général : 27.15% des charges réelles de fonctionnement, constituées essentiellement d'achat de fournitures, de fluides et de prestations de services,
- Les autres charges de gestion courante : 9.3% des charges réelles de fonctionnement constituées essentiellement des participations et subventions versées,
- Les atténuations de produits : 3.36% des charges réelles de fonctionnement.
- Les charges d'intérêts de la dette: 3.4% des charges réelles de fonctionnement,

- Les charges exceptionnelles: 1.8% des charges réelles de fonctionnement.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement :

	Total des dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	Variation DRF	DRF avec travaux en régie par habitant	DRF hors travaux en régie par habitant
2017	17 634 311	-0.14 %	1 043	953
2018	18 014 182	2.15 %	1 053	958
2019	17 919 110	-0.53 %	1 057	945
2020	18 168 224	1.39 %	1 072	945
2021	19 581 896	+7.78%	1 186	1 156
2022 (CA PROVISOIRE	20 609 984	+5.25%	1 181	1 152

Il est précisé qu'en 2022 la commune a supporté sur un exercice complet deux nouveaux services (Centre aquatique et Château des Rubins - Observatoire des Alpes).

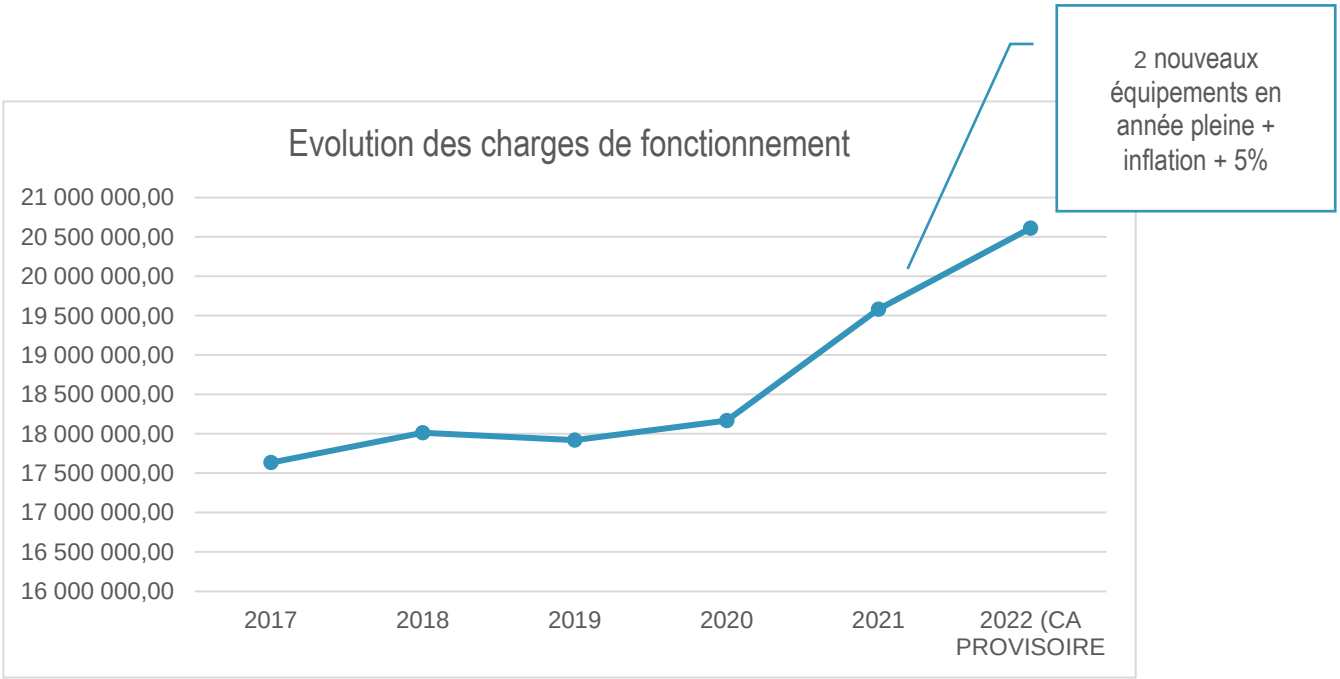

Répartition des dépenses de fonctionnement

	2017	2018	2019	2020	2021	2022 provisoire	Tendance
Charges à caractère général	3 917 518	4 199 745	4 497 142	3 832 127	4 674 377	5 597 100	↗
Charges de personnel	9 490 005	9 617 242	9 602 664	9 704 649	10 683 888	11 335 704	↗
Atténuations de produits	741 240	691 665	685 686	689 361	688 730	694 588	→
Autres charges de gestion courante	2 013 919	1 940 458	1 983 779	1 979 952	2 067 698	1 909 005	↘
Autres dépenses	0	0	0	0	0	0	
Charges financières	936 292	893 902	887 729	829 846	759 630	694 561	↘
Charges exceptionnelles (Hors cessions d'immo.)	535 338	671 169	262 109	1 132 289	706 492	379 025	↘
Opérations d'ordre	6 740 245	5 998 986	3 405 704	1 411 298	6 186 832	2 170 650	↗
Déficit de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	
Charges de fonctionnement	**24 374 556**	**24 013 168**	**21 324 813**	**19 579 522**	**25 767 649**	**22 780 634**	↘

Ci-dessous répartition des dépenses en y intégrant les dépenses d'amortissement :

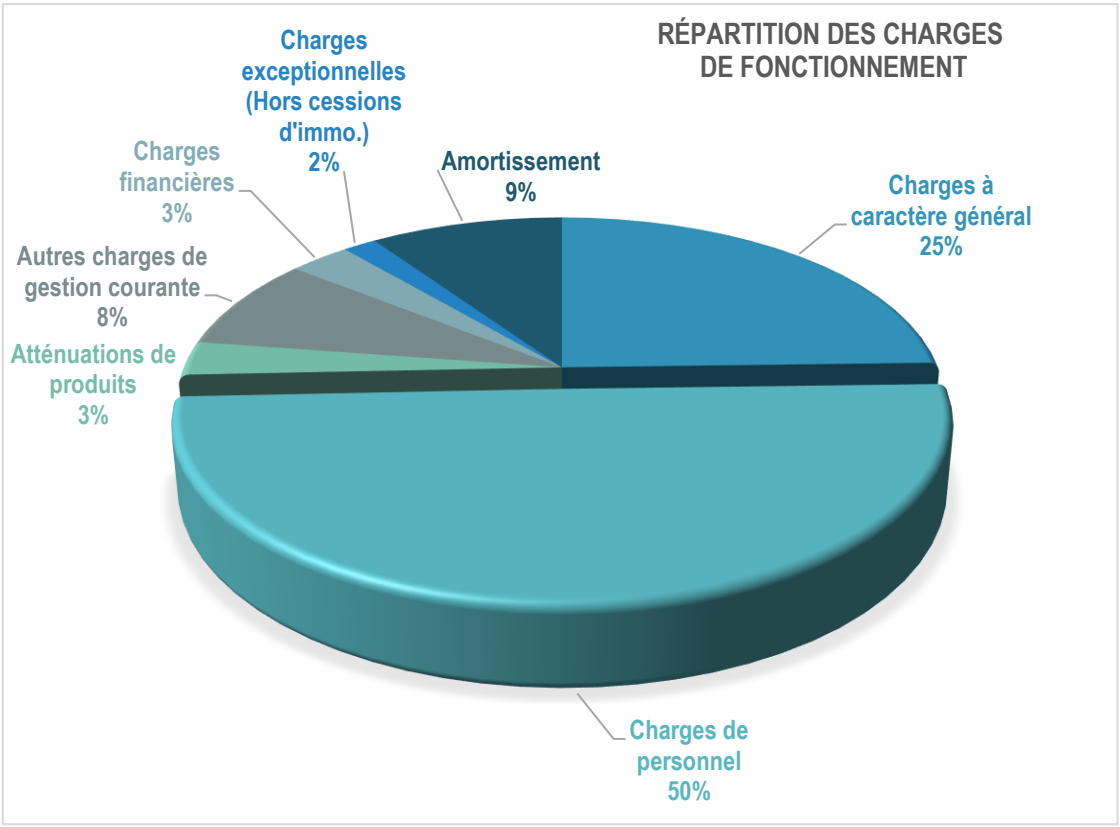

Les charges de personnel

Les charges de personnel (chapitre 012) ont évolué entre 2017 et 2022 de 19.4%

	Charges de personnel	Variation charges de personnel	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	Dépenses de personnel / DRF - Moyenne Nationale
2017	9 490 005	2.39 %	55.33 %	55.5 %
2018	9 617 242	1.34 %	54.60 %	55.6 %
2019	9 602 664	-0.15 %	55.01 %	56.6 %
2020	9 704 649	1.06 %	54.54 %	56.6 %
2021	10 683 888	+10.1%	54.50%	56.4 %
2022 (CA PROVISOIRE)	11 335 704	+6.10 %	55%	

Sur les 2 derniers exercices les évolutions s'expliquent par :

- La mise en service de 2 nouveaux équipements en 2021
- L'évolution réglementaire des rémunérations en 2022 (hausse du SMIC et revalorisation du point d'indice) qui représente plus de 50% de l'augmentation. Le solde correspond à l'évolution de carrière des agents et à la prise en compte du versement d'un capital décès.

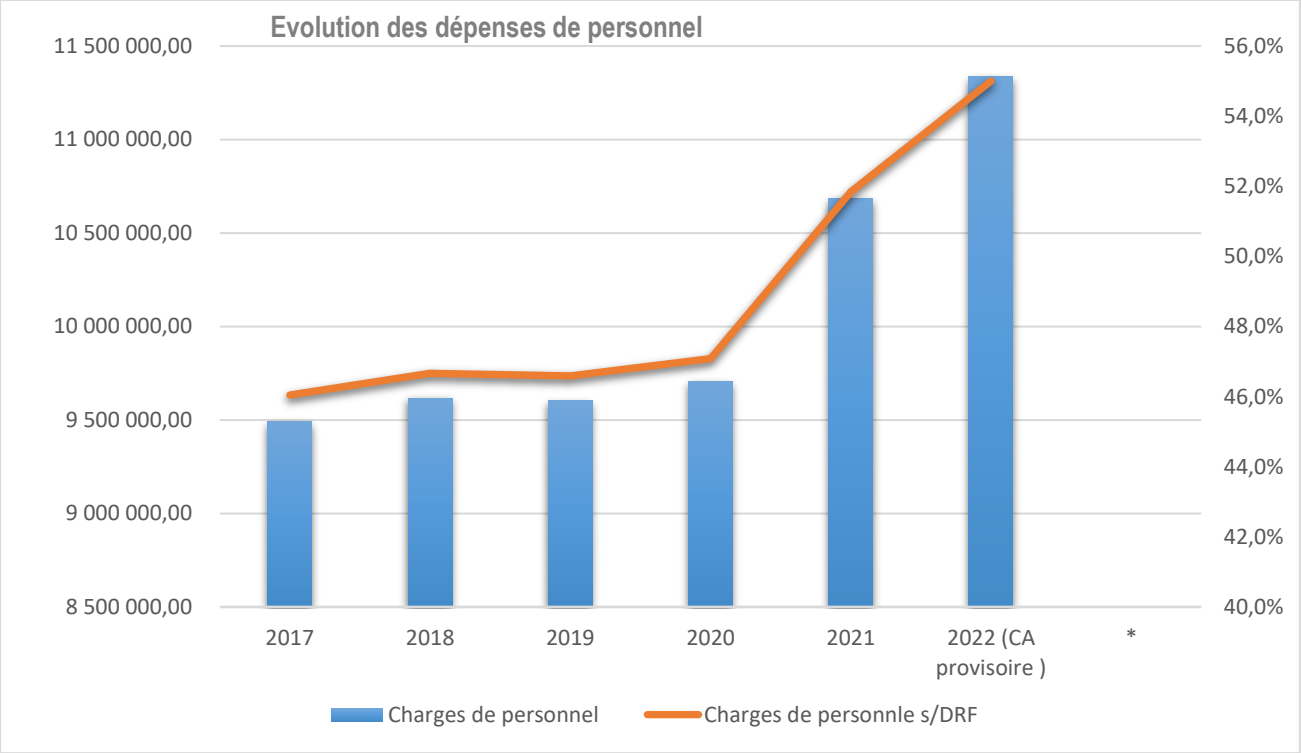

Les charges à caractère général

Elles comprennent les dépenses du chapitre 011 et évoluent de la manière suivante :

	Charges à caractère général	Variation charges à caractère général
2017	3 917 518	-3.16 %
2018	4 199 745	7.2 %
2019	4 497 142	7.08 %
2020	3 832 127	-14.79 %
2021	4 675 547	+22%
2022 CA provisoire	5 597 100	+19.7%

Ces charges ont évolué de plus de 40% depuis 2017.

L'année 2022 a été marquée par une inflation record méconnue depuis plusieurs décennies.

A lui seul le compte correspondant aux dépenses d'énergie représente plus du 90% de de la hausse globale.

Les autres charges de gestion courante

Elles comprennent les dépenses du chapitre 65 et correspondent aux participations et subventions versées par la commune. Depuis 2017 ces charges ont diminué de + de 5%

	Autres charges de gestion courante	Variation autres charges de gestion courante
2017	2 013 919	-3.72 %
2018	1 940 458	-3.65 %
2019	1 983 779	2.23 %
2020	1 979 952	-0.19 %
2021	2 067 697	+4.43%
2022	1 909 005	-7.7%

b. Les produits de fonctionnement

Les produits réels de fonctionnement (hors produit de cessions et amortissements de subventions) de la ville s'élèvent à 25 497 681 € en 2022 :

- Les impôts et taxes (fiscalité directe et indirecte) représentent 63.8% des recettes réelles de fonctionnement
- Pour les dotations et participations : 19.8 % des produits courants
- S'agissant des impôts et taxes, trois grands postes peuvent être distingués :
  - Les produits de fiscalité sur les ménages (72.4%)
  - Les Cotisations sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) (8.2 %)
  - La fiscalité indirecte (19.4%) : taxe électricité, droit de place, droits de mutation…

Evolution des recettes réelles de fonctionnement :

	Total des recettes réelles de fonctionnement RRF (hors cpte 775)	Variation RRF	Recettes réelles de fonctionnement par habitants
2017	22 839 412	4.30 %	1 389
2018	22 850 151	0.05 %	1 366
2019	23 660 317	3.55 %	1 394
2020	23 998 416	1.43 %	1 407
2021	24 226 891	1 %	1 529
2022 (CA provisoire)	25 497 681	5.24%	1 461

Répartition des recettes de fonctionnement

	2017	2018	2019	2020	2021	2022 CA provisoire	% R Réelle
Impôts et taxes	14 818 569	14 466 729	15 015 571	14 928 675	15 450 728	15 910 882	**63,78%**
Dotations et subventions	4 256 810	4 611 190	4 862 306	4 796 064	4 808 876	5 092 655	**19,85%**
Autres produits courants	3 173 108	3 229 560	3 191 118	2 929 372	3 444 359	3 874 201	**14,22%**
Atténuations de charges	77 499	122 821	110 027	135 268	80 785	144 756	**0,33%**
Total des recettes de gestion courante	**22 325 986**	**22 430 299**	**23 179 022**	**22 789 379**	**23 784 748**	**25 022 494**	
Produits financiers	375 959	375 953	375 958	1 127 668	375 946	375 953	**1,55%**
Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisations)	137 466	43 898	105 337	81 370	66 197	106 136	**0,27%**
Total des recettes réelles de fonctionnement	**22 839 412**	**22 850 151**	**23 660 317**	**23 998 416**	**24 226 891**	**25 467 681**	100%
Recettes de fonctionnement, opérations d'ordre	2 206 307	1 891 764	531 738	450 476	567 384	576 536	
Produits des cessions d'immobilisations	1 310 242	764 759	2 139 126	11 800	4 749 239	716 900	
Excédent de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**26 355 961**	**25 506 674**	**26 331 181**	**24 460 692**	**29 993 615**	**26 761 117**	

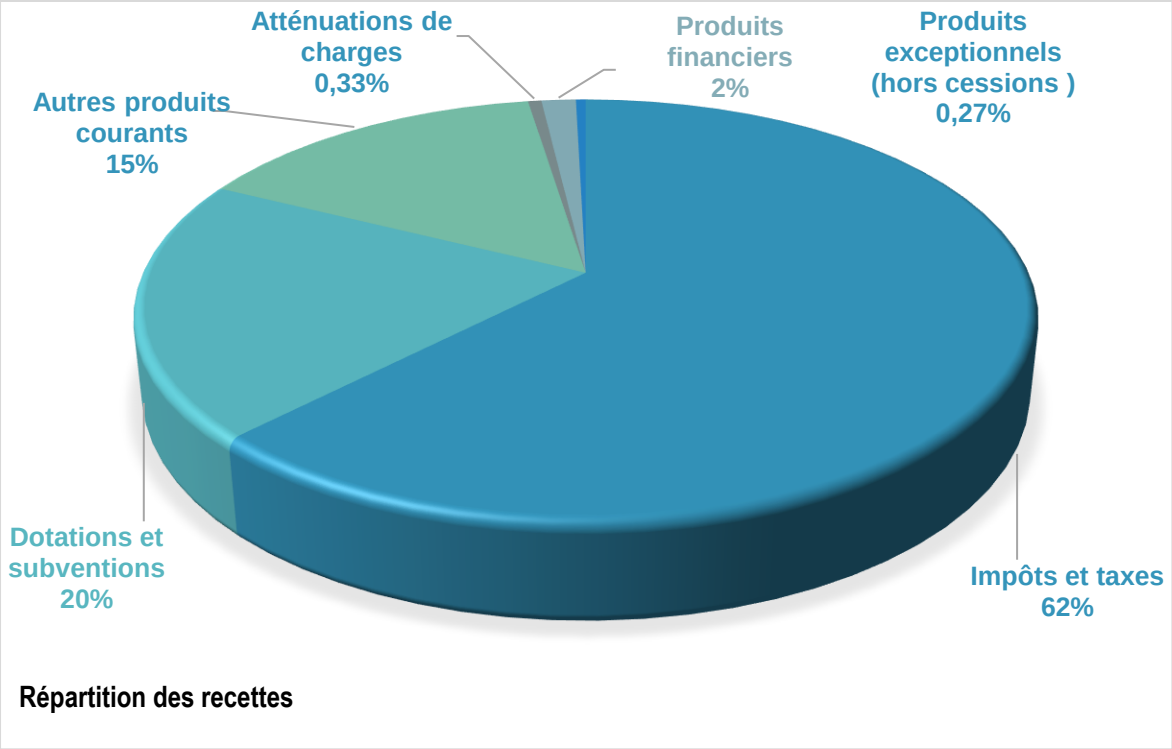
Atténuations de charges 0,33%
Produits financiers 2%
Produits exceptionnels (hors cessions) 0,27%
Autres produits courants 15%
Dotations et subventions 20%
Impôts et taxes 62%
Répartition des recettes

Les contributions directes

Les contributions directes représentent les recettes liées aux 3 taxes ainsi que les dotations de compensation.

Evolution des bases fiscales (selon état 1288)

Contributions directes locales	Base nette habitation	Variation TH	Base nette Foncier Bâti	Variation FB	Base nette Foncier non bâti	Variation FNB
2017	25 111 828	0.43 %	24 571 491	1.33 %	102 750	-0.72 %
2018	25 650 103	2.14 %	24 952 591	1.55 %	102 163	-0.57 %
2019	26 677 703	4.01 %	25 729 007	3.11 %	100 451	-1.68 %
2020	27 061 000	1.44 %	26 120 000	1.52 %	101 200	0.75 %
2021	3 238 401*		25 383 063	-2.8%	104 100	+2.9%
2022	3 329 256*	2.80%	26 342 993	+3.78%	101 420	-2.6%

**Résidence secondaire uniquement suite à la réforme sur la suppression de taxe d'habitation sur les résidences principales*

Evolution des taux de fiscalité

IMPOSITION_TAUX	Taux - Taxe d'habitation	Taux moyen national Taxe Habitation	Taux - Foncier Bati	Taux moyen national Foncier Bâti	Taux - Foncier non Bati	Taux moyen national Foncier non Bâti
2017	19.69 %	24.38 %	13.55 %	20.85 %	59.11 %	49.31 %
2018	19.69 %	24.47 %	13.55 %	21.0 %	59.11 %	49.46 %
2019	19.69 %	24.54 %	13.55 %	21.19 %	59.11 %	49.67 %
2020	19.69 %	24.56 %	13.55 %	24.56 %	59.11 %	49.72 %
2021	19.69 %	20.29%	25.58%*	33.48%	59.11 %	52.65%
2022	19.69 %		25.58%*			

**A partir de 2021, le taux de Foncier Bâti suite à la réforme de la taxe d'habitation intègre celui du Conseil Départemental à savoir 12.03%*

Les taux de fiscalité de la commune sont stables depuis 2017 et inférieurs au taux moyen nationaux pour la TH et le foncier bâti.

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)

	DGF	Variation DGF	DGF par habitant	DGF par habitant - Moyenne Nationale
2017	2 283 902	-11.15 %	139	246
2018	2 267 459	-0.72 %	136	248
2019	2 192 715	-3.3 %	133	248
2020	2 169 701	-1.05 %	131	241
2021	2 167 906	-0.01%	127	238
2022	2 158 354	-0.44%	124	

La dotation globale de fonctionnement (DGF), instituée par la loi du 3 janvier 1979, est un prélèvement opéré sur le budget de l'État et distribué aux collectivités locales.

Depuis 2015 la DGF a baissé de 29.1%, résultat de la politique de contribution au redressement des finances publiques (CRFP).

Depuis 2018 la chute s'est stabilisée mais le montant de cette dotation se contracte d'année en année. De 139 €/habitant en 2017 elle est passée à 124 €/habitant en 2022.

Les autres produits de la collectivité (chapitre 70 et 75)

Le chapitre 70 – Vente de produits fabriqués, prestations de services

Après 2 exercices impactés par la crise sanitaire, l'année 2022 est marquée par le retour normal de l'usage des services publics. Ces recettes ont évolué de près de 55% depuis 2017 notamment depuis 2021 avec l'ouverture du centre aquatique et du château des Rubins – Observatoire des Alpes)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	% chapitre 70
7067 - Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	766 969	761 230	775 239	522 239	722 659	755 786	30%
7066 - Redevances et droits des services à caractère social	513 170	516 744	552 900	509 584	614 467	502 533	20%
7022 - Coupes de bois	1 136	2 349	15 880	257 019	77 743	60 711	2%
7062 - Redevances et droits des services à caractère culturel	167 452	218 428	311 064	171 608	**215 590**	**315 302**	12%
70311 - Concession dans les cimetières (produit net)	62 974	46 869	61 713	45 974	48 481	73 838	3%
Autres dont redevances à caractère sportif	127 427	141 546	141 864	92 115	**421 249**	**827 046**	33%
TOTAL	**1 639 128**	**1 687 166**	**1 858 661**	**1 598 539**	**2 100 189**	**2 535 216**	**100%**

Le chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Ces recettes sont relativement stables depuis 2017.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	% chapitre75
7562 - Régies dotées de la personnalité morale	800 000	1 000 000	800 000	800 000	800 000	800 000	59,7%
752 - Revenus des immeubles	457 142	515 127	485 618	489 254	517 747	500 301	37,4%
757 - Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	13 227	11 721	28 046	34 686	13 036	24 794	1,9%
Autres	19 440	15 547	18 793	6 893	13 387	13 889	1,0%
TOTAL	**1 289 809**	**1 542 394**	**1 332 457**	**1 330 833**	**1 344 170**	**1 338 984**	**100%**

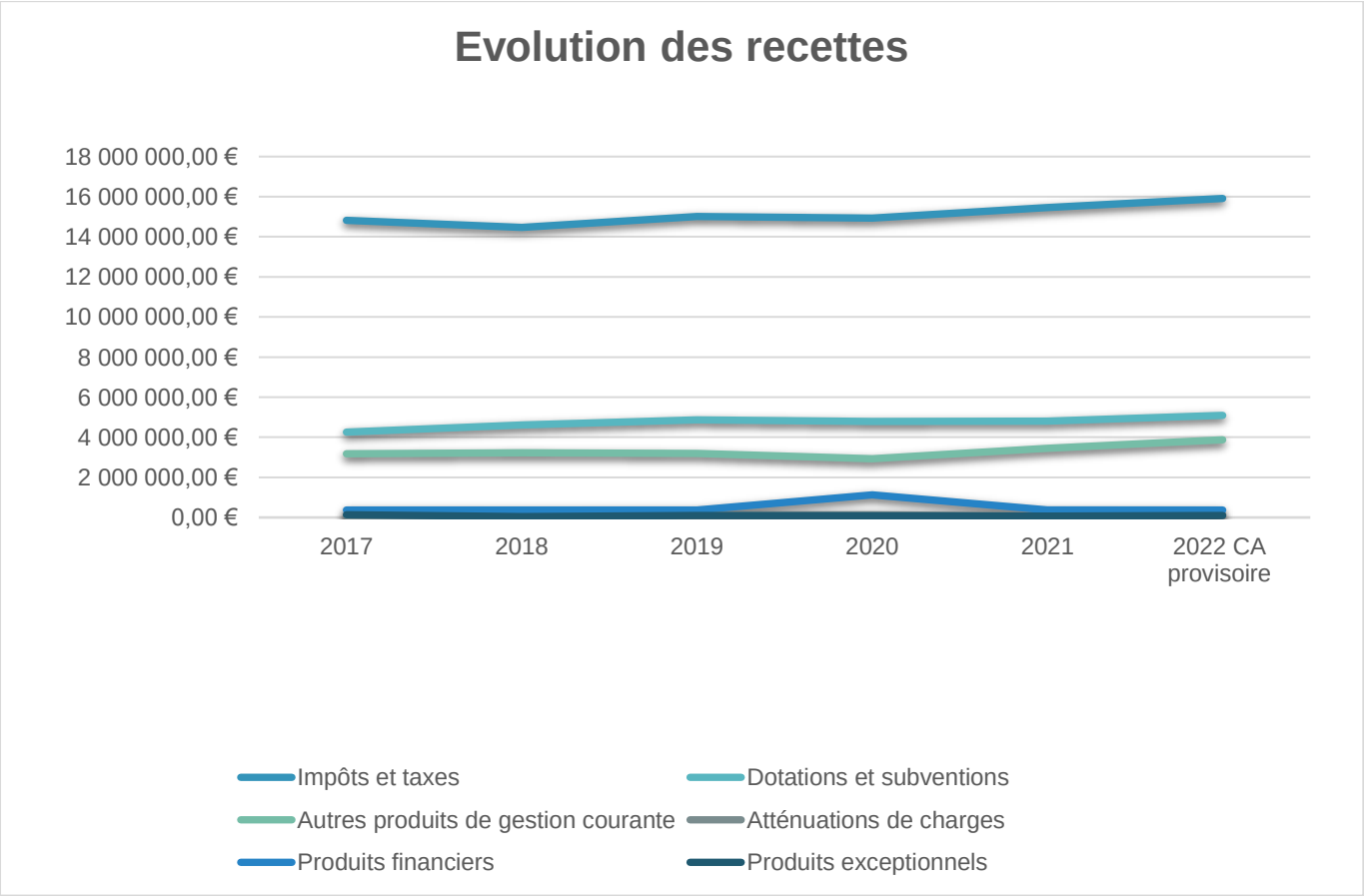

2. L'investissement

a. Les charges d'investissement

De 2017 à 2022 la commune de Sallanches a investi **64 644 k€** soit en moyenne **10 440 K€ par an**.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	% total dépenses investissement
Dépenses d'équipement brut	6 707 746	11 491 880	16 240 047	15 134 356	4 476 178	6 677 773	68%
Dépenses financières d'investissement	1 046 000	460 462	68 211	68 211	204 706	68 900	1%
Total des dépenses réelles d'investissement (hors annuité en capital)	**7 753 746**	**11 952 342**	**16 308 258**	**15 202 567**	**4 680 884**	**6 746 673**	**69%**
Remboursement de capital	1 792 154	2 056 362	2 093 213	2 126 988	2 354 746	2 458 881	25 %
Dépenses d'investissement, opérations d'ordre	7 888 490	5 452 182	531 738	450 476	567 384	576 536	6%
Déficit d'investissement reporté	0	0	0	5 120 669	4 524 534	0	0%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**17 434 390**	**19 460 886**	**18 933 208**	**22 900 700**	**12 127 368**	**9 782 090**	**100%**

b. Le financement des investissements réalisés

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	% recettes investissement
Dotations et subventions	1 550 493	2 900 222	3 679 384	7 938 750	10 113 628	6 289 271	29.75 %
Réduction réelle des dépenses d'investissement	1 570	162 627	2 445	14 874	332 682	56 877	0.25%
Autres recettes réelles d'investissement	10 000	10 000	10 762	0	0	0	0 %
Total des recettes réelles d'investissement hors emprunt	**1 562 063**	**3 072 849**	**3 692 591**	**7 953 624**	**10 446 310**	**6 346 148**	**30%**
Recettes liées à l'emprunt	4 005 540	4 002 372	2 053	4 004 876	1 999	4 001 055	20%
Recettes d'investissement, opérations d'ordre	12 422 429	9 559 404	3 405 704	1 411 298	3 747 005	2 170 650	10 %
Excédent d'investissement reporté	2 034 151	6 063 541	5 218 685	0	0	4 507 925	21 %
Excédent capitalisé 1068	3 473 749	1 981 404	1 493 507	5 006 368	2 439 827	4 226 078	19 %
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	**23 497 931**	**24 679 571**	**13 812 539**	**18 376 166**	**16 635 142**	**21 251 856**	**100 %**

La part du montant des subventions évolue en fonction du cycle des opérations d'investissement.

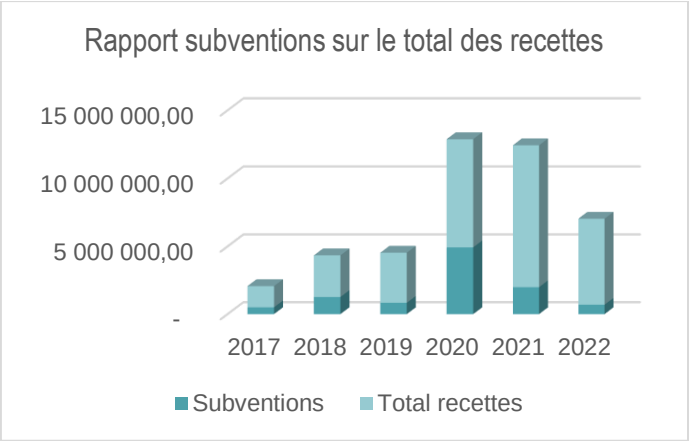

L'appréciation de la situation financière de la commune

1. L'analyse de l'endettement de la commune

L'encours de dette de la Collectivité au 1er janvier 2022 s'élève à 23 118 078 €. Le taux moyen payé est de 2,97% pour une durée de vie résiduelle de 12 ans et 5 mois.

ANNÉE	TAUX MOYEN	ENCOURS	ANNUITÉ RA INCLUS	AMORT. HORS RA	INTÉRÊT
2022	2,97	23 118 078,40	3 087 299,33	2 396 097,92	691 201,41
2023	2,94	20 721 869,22	2 900 210,60	2 288 753,26	611 457,34
2024	2,91	18 433 116,03	2 871 458,96	2 333 229,91	538 229,05
2025	2,86	16 099 886,12	2 825 230,99	2 364 492,18	460 738,81
2026	2,80	13 735 393,94	2 527 048,27	2 143 299,95	383 748,32
2027	2,71	11 592 093,99	2 192 626,15	1 879 569,81	313 056,34
2028	2,61	9 712 524,18	1 868 578,68	1 614 932,99	253 645,69
2029	2,53	8 097 591,19	1 313 192,76	1 108 556,87	204 635,89
2030	2,47	6 989 034,32	1 302 628,40	1 130 880,94	171 747,46
2031	2,38	5 858 153,38	1 292 168,14	1 154 105,44	138 062,70
2032	2,23	4 704 047,94	1 282 081,99	1 178 242,34	103 839,65
2033	2,01	3 525 805,60	746 555,76	677 937,69	68 618,07
2034	1,89	2 847 867,91	656 423,46	603 338,89	53 084,57
2035	1,77	2 244 529,02	643 242,91	604 371,65	38 871,26
2036	1,56	1 640 157,37	630 116,52	605 395,18	24 721,34
2037	1,07	1 034 762,19	416 881,80	406 452,90	10 428,90
2038	0,50	628 309,29	210 291,52	207 501,48	2 790,04
2039	0,50	420 807,81	210 291,52	208 555,41	1 736,11
2040	0,50	212 252,40	212 932,20	212 252,40	679,80

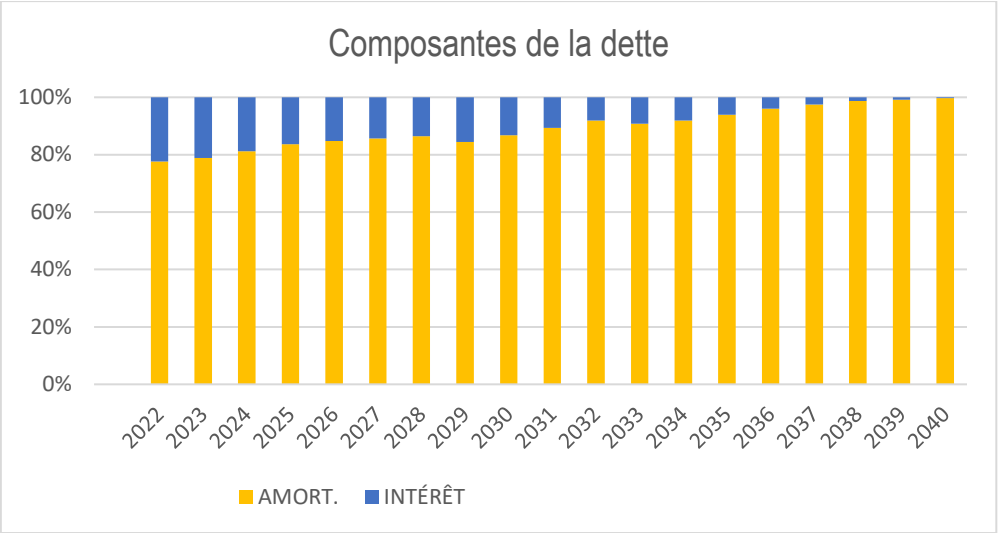

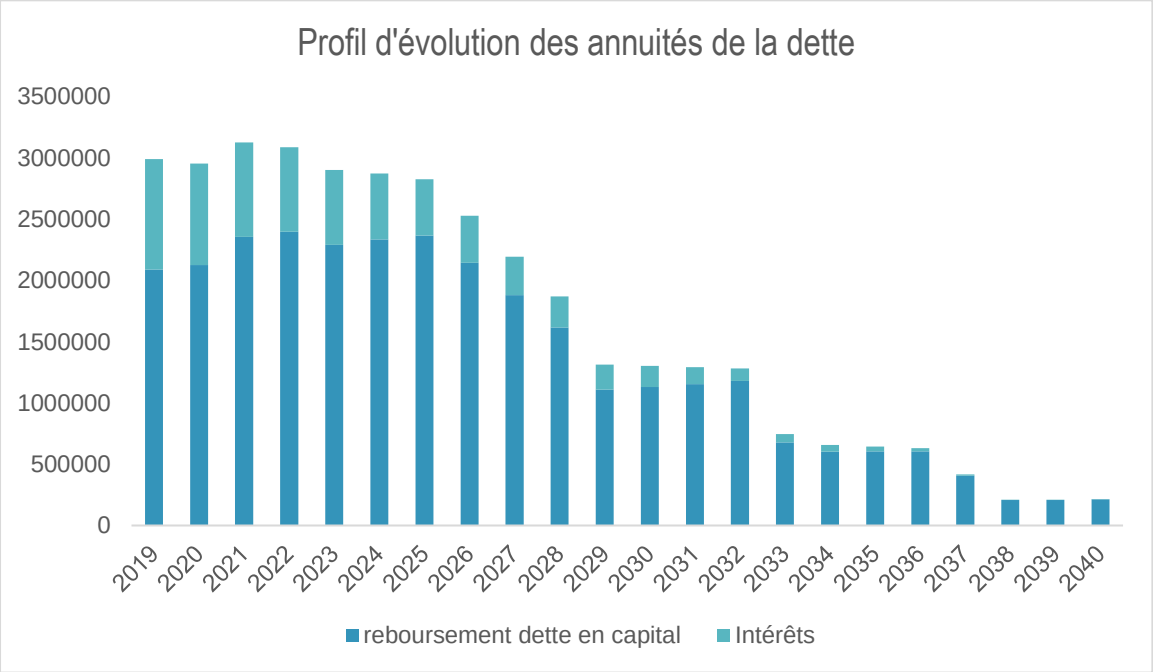

ENCOURS_DETTE	Dette au 31 12	Variation Dette	Emprunts nouveaux	Encours de dette par habitant	Encours de dette par habitant - Moyenne Nationale
2017	21 169 877	30.6 %	4 000 000	1 287	888
2018	25 685 550	21.33 %	4 000 000	1 536	880
2019	23 597 848	-8.13 %	0	1 429	865
2020	25 472 662	7.94 %	4 000 000	1 534	865
2021	23 118 078	-9.2%	0	1 400	864
2022	24 662 478	+6.7%	4 000 000	1 413	

+ 3 492 601 €

+ 16 000 000 €

A noter qu'au niveau départemental, l'encours de la dette par habitant sur 2021 est de l'ordre de 1425 €.

Les résultats provisoires de l'exercice 2022 :

	Résultats 2022 Provisoires
Résultat de la section de fonctionnement - Excédent	+ 4 010 485 €
Résultat de la section d'investissement - Excédent	+ 2 556 232 €
Résultat global de l'exercice - Excédent	+ 6 566 716 €
Résultat reporté exercice antérieur-	+ 4 507 925 €
Résultat global de clôture	+ 11 074 642 €
Solde déficitaire des restes à réaliser (à préciser)	- 2 378 570 €
Résultat excédentaire après financement des restes à réaliser	**+ 8 696 072 €**

2. La construction et l'analyse des soldes intermédiaires de gestion

Les soldes intermédiaires de gestion

Analyse	2017	2018	2019	2020	2021	2022 (CA provisoire)
Epargne de gestion	6 646 039 €	6 382 052 €	6 872 588 €	6 959 290 €	5 621 030 €	5 495 366 €
Epargne brute	5 687 835 €	5 236 832 €	6 204 045 €	6 217 993 €	4 597 052 €	5 613 873 €
Epargne Disponible	**3 905 681 €**	**3 190 470 €**	**4 120 832 €**	**4 091 005 €**	**2 242 306 €**	**3 158 385 €**

Définitions :

Epargne de gestion :

Correspond au différentiel entre les produits courants et les charges courantes, indépendamment des opérations financières. Son emploi est d'assurer le règlement des intérêts.

Epargne brute :

Correspond à l'épargne de gestion diminuée des intérêts dus et du résultat exceptionnel.

Epargne nette/disponible :

Elle représente la ressource disponible susceptible d'être réinvestie dans les équipements et/ou dans le fond de roulement. L'épargne brute amputée de l'amortissement de la dette, hors réaménagement financé par emprunt et remboursement de la dette récupérable, est appelée épargne nette.

La capacité de désendettement de la commune de Sallanches

En nombre d'années

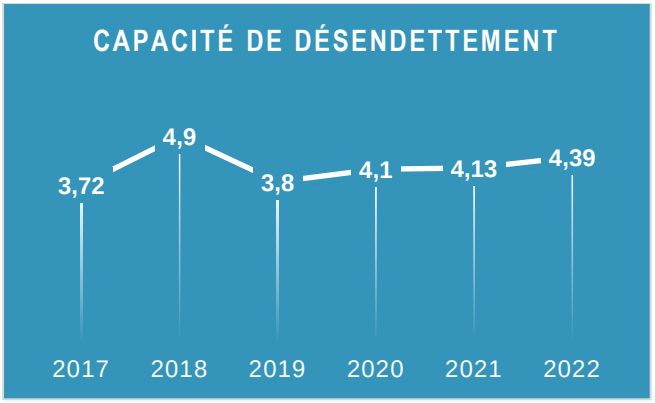

Ce ratio mesure la capacité de la commune à mobiliser ses ressources pour le remboursement de sa dette selon les règles suivantes :

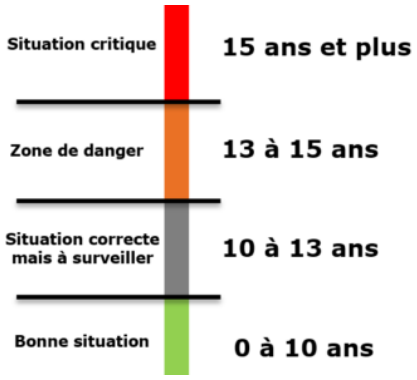

4. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Présentation des principales orientations 2023 – Budget général

1. Perspectives en matière de fonctionnement

a. Le cadrage des charges de fonctionnement

Un travail d'analyse « macro-budgétaire » a été réalisé avec les services afin de dégager les premières tendances pour 2023.

Cet exercice de prévision s'attache à prendre en compte le contexte inflationniste de l'année 2023.

Il convient sur 2023 d'anticiper sur un exercice complet les hausses constatées partiellement en 2022.

L'objectif est de contenir l'évolution du budget sur un niveau maximum de 4% afin de prendre en compte les hausses diverses et de maintenir le niveau de services attendu par les habitants.

22 000 K€ au lieu de 21 347 K€ (hors virement à la section d'investissement et dotations aux amortissements) c'est le montant proposé pour les dépenses réelles de fonctionnement.

Les charges de personnel (chapitre 012)

Proposition 2023 : 11 915 K€ soit une évolution de 4.3 % (Crédits ouverts 2022 : 11 426 K€) + 489 K€

Les dépenses de personnel font l'objet d'une attention particulière en considération de l'impérative nécessité de contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement. La masse salariale est toutefois très impactée par les évolutions réglementaires dont les collectivités n'ont pas la maîtrise et qu'elles se doivent d'appliquer.

Dans ce contexte, pour 2023, on peut principalement retenir au titre des évolutions de dépenses de personnels :

- Le Glissement Vieillesse et Technicité (GVT) issu du déroulement de carrières des agents qui représente une évolution annuelle de l'ordre de 0.7 % de la masse salariale
- Les différentes revalorisations du Smic en 2022 ainsi que l'évolution du point d'indice : mesures impactant la collectivité en 2023 en année pleine pour plus de 300 000 €,
- La revalorisation du SMIC intervenue le 1er janvier 2023 (+1,8 %).
- Le réajustement du régime indemnitaire pour certaines catégories d'agents
- La hausse de la prime d'assurance
- Une enveloppe destinée à travailler sur les accessoires de la rémunération (comité des œuvres sociales, prévoyance …)

En contrepartie des dépenses du personnel, il convient de souligner que cette augmentation de 489 K€ est compensée pour partie par des modalités de financement ou atténuations de charges à hauteur de 184 K€ et réparties comme suit :

- Remboursement assurance et indemnités journalières : 77 000 €
- Mise à disposition d'un agent auprès de la régie de l'eau : 46 241€
- Remboursement d'un agent en décharge syndicale : 60 504 €

La commune perçoit également une subvention de fonctionnement pour le financement du poste suivant :

- Chef de projet « Petites Villes de Demain » : 33 000 €

Eléments statistiques sur les ressources humaines (au 31/12/2022)

Postes créés : 323

	Temps complets	Temps non complets	Total	%
Titulaires	171	16	187	58%
Non titulaires	75	61	136	42%

Postes pourvus : 319

	Temps complets	Temps non complets	Total	%
Titulaires	171	16	187	59.5%
Non titulaires	72	55	127	40.5%

Répartition femme/homme des postes pourvus :

La répartition homme/ femme est la suivante :

Femmes (60 %) et hommes (40 %)

Les charges à caractère général (chapitre 011) :

Proposition 2023 : 6 481 K€ soit une évolution de 6.2 % (Crédits 2022 : 6 101 K€) + 380 K€

L'année 2022, et notamment le dernier semestre a été marquée par une forte inflation. D'abord une hausse constatée sur les matières premières, du fait de la reprise post Covid de l'activité économique puis de l'envolée des tarifs de l'énergie liés à la guerre en Ukraine.

L'ensemble des comptes budgétaires a été impacté : achats, fluides, prestations de services…

En 2023 une tendance haussière est maintenue sur presque tous les postes : il convient de poursuivre la recherche d'économies au travers des procédures de rationalisation des achats engagées.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) :

Proposition 2023 : entre 2 170 K€ et 2 220 k€ soit une hausse entre 6.5% et 9 % (Crédits 2022 : 2 036 K€) entre 134 k€ et 184k€

Pour le Budget Primitif 2023, il est prévu un montant de subventions de l'ordre de 950 000 € à 1 000 000 € au vu des nombreuses demandes. Pour mémoire la commune a versé en 2022 925 821€, en 2021 864 562 € et en 2020 977 135€.

La commune souhaite maintenir le partenariat au milieu associatif au travers notamment :

- D'un accompagnement dans leur fonctionnement au quotidien comme la mise à disposition de locaux, prêt de matériels,....
- De la participation au financement de projets contribuant à la dynamique du territoire

La subvention versée au CCAS devrait se maintenir sur les mêmes prévisions budgétaires que 2022 soit 55 000€. A noter sur cet exercice 2023, la forte augmentation de la participation au SDIS **+ de 6%** soit un montant de 36 660 € ainsi que les subventions versées aux écoles privées basée sur un calcul des charges de fonctionnement réelles des établissements scolaires en 2022 (+30 000€)

Enfin il est à noter que sera inscrit sur ce chapitre la participation au budget annexe des parkings, subvention qui permet d'équilibrer celui-ci pour un montant de l'ordre de 120 000 €. Il convient de préciser que sur 2023 cette participation est atténuée du fait du résultat provisoire de l'exercice comptable 2022 qui permet de dégager un excédent d'environ 200 000€.

Les frais financiers (chapitre 66) :

Proposition 2023 : 668 K€ soit une diminution de 5.8% (Crédits 2022 : 707K€) - 39 K€

L'évolution de ces dépenses est en lien avec le remboursement de la dette. Les intérêts diminuent en fonction du remboursement en capital de la dette. La commune bénéficie d'un taux moyen particulièrement intéressant et ce malgré un emprunt contractualisé en 2022.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) :

Proposition 2023 : 21 K€ soit une diminution de – 94.5% (Crédits 2022 : 379 K€) - 358K€

A ce stade aucune dépense exceptionnelle importante n'est à provisionner ; une enveloppe est toutefois prévue en cas de besoin. Comme précisé ci-dessus la subvention exceptionnelle du budget annexe « parking » est imputée avec la nouvelle nomenclature comptable M57 sur **le chapitre 65.**

Atténuation de produits (Chapitre 014)

Proposition 2023 : 694 K€ crédits stables par rapport au budget 2022

Ce chapitre enregistre le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) qui est un dispositif de péréquation ayant pour objectif de réduire les écarts de richesses entre les territoires.

La ville de Sallanches supportera un prélèvement au titre du FPIC de l'ordre de 694 K€ en 2023, prélèvement stable sur ces derniers exercices.

b. L'évaluation des recettes de fonctionnement

Proposition 2023 : 25 674 K€ (hors crédits écritures de travaux en régie) soit une évolution de 3,8% par rapport aux crédits 2022 (24 738 K€) soit 936 k€.

Les impôts et taxes (Chapitre 73)

Principale source de financement, la fiscalité et les différentes taxes représentent plus de 60% des recettes réelles de fonctionnement

Proposition 2023 : 16 317 K€ soit une évolution de 6.7% (Crédits 2022 : 15 292 K€) soit + 1 025 K€.

La Fiscalité directe

Objectif 2023 : La ville ne prévoit pas d'augmentation de ses taux pour l'année 2023

La ville ne prévoit pas d'augmentation de ses taux pour l'année 2023. Ces taux n'ont pas évolué depuis 2016. Ainsi les taux 2023 seront identiques à ceux de l'année précédente.

Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
16,69%	25,58%	59,11%
Depuis 2021, le taux voté ne s'applique plus que sur les résidences secondaires et les biens divers	En 2021, le taux de Foncier Bâti suite à la réforme de la taxe d'habitation intègre celui du Conseil Départemental à savoir 12.03%	

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives (autrement dit des « bases d'imposition ») ne figure plus dans la loi de finances depuis 2018, il relève désormais de l'application d'une formule tenant compte des indices de prix à la consommation des mois de novembre N-1 et N-2. Compte tenu de l'inflation importante, pour l'exercice 2023 le coefficient de revalorisation retenu est de **7%.**

Suite à la réforme de la fiscalité locale entrainant la suppression de la taxe d'habitation la commune perçoit désormais :

- Uniquement le produit de la taxe d'habitation perçue sur les résidences secondaires (dans son entièreté, c'est-à-dire le taux complet appliqué aux bases concernées). En 2022, la commune a encaissé 655 267 € à ce titre en application du taux figé au moment de la suppression de la TH soit un taux de 19.69%.
  Au vu de l'évolution des bases pour 2023 il est prévu un montant de **701 139 €.**

- Une part de la taxe foncière perçue initialement par le Département, ainsi qu'un produit issu de l'application d'un coefficient correcteur lorsque ce montant ne compense pas les recettes provenant de l'ancienne taxe d'habitation.

Ainsi la commune est considérée comme sous-compensée, l'application d'un coefficient correcteur supérieur à 1 entraine la perception d'une allocation compensatrice :

Données	Valeur définitive
Coefficient correcteur	**1,310448**
Produit de TFPB de 2022	6 741 650
Allocation de TFPB de 2022 pour les établissements industriels	261 905
Taux de TFPB de 2020 (commune et département)	25,58%
Taux de TFPB de 2022	25,58 %
Effet* du coefficient correcteur de 2022	**2 174 240**

Une première estimation des ressources fiscales de la collectivité est basée sur les éléments suivants :

- La réforme de la fiscalité locale repose sur un mécanisme de garanties. Par prudence, elles sont estimées à stricte équivalence (produit issu du coefficient correcteur + compensations fiscales) de celles obtenues en 2022 :

	Montant taxe 2022	Prévisions 2022
Allocation de TFPB pour les établissements industriels	261 905	270 000
Effet du coefficient correcteur de 2021 – compensation fiscale	2 095 635	2 095 635

- L'estimation ne prend pas en compte les nouvelles constructions qui constitue pour la commune une réserve éventuelle. En revanche, elle s'établit sur la base de la revalorisation retenue de 7%.

	Montant taxe 2022	Prévisions 2023
Taxe habitation (Résidences secondaires)	655 267	701 139
Taxe foncière – Propriétés bâties	6 741 650	7 210 235
Taxe foncière – Propriétés non bâties	59 949	64 146

- Concernant la cotisation foncière des entreprises (CFE) les bases sont également revalorisées à 7%.
- En revanche, la loi de finances 2023 prévoit la suppression de la CVAE avec une compensation des collectivités par une fraction de la TVA. A ce stade il convient de prévoir un budget identique aux recettes perçues en 2022.

	Montant taxe 2021	Prévisions 2023
CVAE – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	1 302 878	1 302 878
CFE - Cotisation foncière des entreprises	1 878 687	2 012 340

Les autres recettes fiscales (fiscalité indirecte) :

En plus de la fiscalité directe, la Ville perçoit d'autres recettes de nature fiscale. Les prévisions pour 2023 à ce stade sont les suivantes :

- Les droits de mutation : 1 050 000 € en 2023 pour 1 277 860 € perçus en 2022.

Ces recettes comprennent les droits d'enregistrement et la taxe de publicité foncière, et sont perçues lorsqu'un bien immobilier change de propriétaire pour une opération effectuée à titre onéreux. Jusqu'alors et malgré la crise, le marché immobilier est resté dynamique mais il convient toutefois de rester prudent d'autant qu'avec la hausse des taux d'emprunts, les capacités d'emprunts des acquéreurs se contractent.

Synthèse des autres taxes :

	Montant taxe 2022	Prévisions 2023
TASCOM – Taxe sur les surfaces commerciales	417 688	400 000
FNGIR – Fonds national Garantie Individuel Ressources	633 670	633 670
IFER – Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	65 304	66 000
Taxe sur l'électricité	374 467	415 000

Les dotations et compensations (chapitre 74) :

Proposition 2023 : 4 965 K€ quasi stabilité - (Crédits 2022 : 5 020 K€)

Notre collectivité doit s'adapter à la contraction des concours financiers de l'État. Même si ces dernières années ils se sont stabilisés après une période de réductions importantes, chaque année la commune enregistre une légère diminution.

La dotation globale de fonctionnement sera à un niveau quasi équivalent à celle de 2022.

	DGF
2015	3 059 309
2022	2 158 354
Prévision 2023	2 158 300

Les allocations compensatrices (TH, TP, FB) seront stables par rapport à celles perçues en 2022.

	Montant taxe 2022	Prévisions 2022
DCRTP – Dotation compensation de la réforme de TP	315 000	313 000
Compensation au titre de la TP	378 000	330 000
Compensation au titre des exonérations de la taxe foncière	270 685	270 000

Les produits des services et de gestion (chapitre 70) :

Proposition 2023 : 2 493 K€ soit une évolution d'environ 3 % (Crédits 2022 : 2 425 K€) + 68 K€

Le produit des services, des domaines et de gestion courante devraient se maintenir dans une dynamique compte tenu de la reprise de l'activité économique et le besoin de la population d'utiliser les services publics communaux.

Au niveau de ces recettes, l'année 2022 a été florissante. Il est cependant nécessaire de conserver une certaine prudence notamment pour les activités sportives et culturelles qui pourraient connaitre un certain recul lié à l'inflation généralisée conduisant la population à procéder à des arbitrages financiers.

Par ailleurs, compte tenu de la hausse des prix des matières 1eres et de l'énergie, la commune a été conduite à augmenter le prix de ses services et prestations.

	Crédits 2022	Prévisions 2023
Vente de produits et prestations de services	2 425 190	2 493 275

Autres produits de gestion courante (chapitre 75) :

Proposition 2023 : 1 361 K€ soit une évolution de 1.3 % (Crédits 2022 : 1 343K€) + 18 K€

La subvention versée par la Régie Gaz et Electricité est identique à l'année dernière : 800 K€

L'évolution concerne principalement les produits de location dont un certain nombre sont indexés sur l'inflation et ont donc été revalorisés.

2. Synthèse des objectifs 2023 de la section de fonctionnement

	Dépenses 26 240 K€		Recettes 26 240 K€	
Section de fonctionnement	Charges à caractère générale	6 482 K€	Produits des services	2 493 K€
	Charges de personnel	11 915 K€	Impôts et taxes	16 317 K€
	Autres charges de gestion courante	2 220 K€ *	Dotation et participations	4 965 K€
	Atténuation de produits	694 K€	Autres produits de gestion courante	1 361 K€
	Charges exceptionnelles, Provisions et Dépenses imprévues	21 K€	Atténuation de charges	77K€
	Intérêts de la dette	668 K€	Produits financiers	375 K€
	Autofinancement et Amortissements	4 240 K€	Produits exceptionnels et virement entre section	653 K€

**hypothèse haute*

A l'autofinancement et aux amortissements **(4 240 k€)** se rajoute le résultat de clôture de la section de fonctionnement soit **4 010 K€** ainsi que le résultat de la section d'investissement **2 556** K€ soit un résultat global de **6 566k€.**

Par ailleurs la commune dispose d'un excédent de résultat reporté d'un montant de **4 508 k€** qu'il convient d'ajouter aux résultats provisoires de 2022 soit au total **11 074k€** de réserves.

A ce montant il convient de déduire le solde déficitaire des restes à réaliser 2022, **2 378 k€** soit un résultat reporté après financement des restes à réaliser de **8 696 k€.**

Ainsi la commune dispose pour 2023 de 12 936 K€ au titre de l'autofinancement et de la reprise des résultats.

Pour mémoire en 2022 il était **8 722 k€.**

3. Perspectives en matière d'investissement

Comme chaque année, le programme d'investissement se répartie en :

- Investissement courant et réhabilitation des bâtiments dans le cadre de l'entretien de son patrimoine
- Projets de développement d'équipements et de grandes réhabilitations.

La recherche de financements extérieurs est une constante auprès de l'ensemble des partenaires : Etat, Région, département…

a. Le cadrage des charges d'investissement

Proposition 2023 : 18 912 K€ de crédits totaux d'investissement (hors restes à réaliser 2022) soit une évolution de 22.7% +3 494k€ par rapport aux BP 2022 : 15 418 K€.

La municipalité poursuit son programme d'investissement ambitieux aux service des habitants.

Les dépenses d'équipement devraient se situer autour des **14 629 k€** avec la concrétisation de travaux en cours de notification mais aussi de nouveaux investissements résultant du programme.

Détail des principales enveloppes d'investissement et programmes d'équipements

Détail des crédits à inscrire au BP2023 pour les principaux programmes pluriannuels :

- Ecole de musique, de danse et de théâtre : **4 500 000 €**
- Site des Ilettes : **2 478 700 €**
- Réaménagement vieux bourg Saint-Martin : **400 000 €**
- Route de Reninges : **350 000 €**
- Cœur de ville – Phase 3 : **388 000 €**
- Programme annuel de voirie (revêtement, signalisation, marquage): **566 000 €**
- Toiture de l'espace d'animation : **376 000 €**
- Maison de la Petite Enfance : **220 000 €**
- Travaux écoles : **367 000 €**
- Gymnase de Cayenne : **375 000 €**
- Stade de Rugby: **202 000 €**
- Terrain de Tennis: **209 000 €**
- Aire de jeux inclusive : **1 355 000 €**
- Poursuite étude + lancement travaux préservation du bâti château de la Frasse : **200 000 €**
- Schéma Directeur Eaux Pluviales : **80 000 €**
- Etude faisabilité quincaillerie Revenaz: **76 000 €**

Il convient également d'ajouter à ces dépenses :

- La comptabilisation des travaux en régie : **569 k €**
- Le remboursement des emprunts : **2 531 k€**

Un total de dépenses d'investissement de **17 729 k€**

b. Le cadrage du financement de la section d'investissement

En plus de l'autofinancement dégagé au BP 2023 soit **3 134 K€** et des dotations aux amortissements pour **1 106 K€** les investissements 2023 seront financés par l'affectation des résultats excédentaires de clôture 2022 à savoir :

- **4 010 K€** de résultat de fonctionnement affecté à la section d'investissement,
- **178 K€** de résultat d'investissement après financement des restes à réaliser.

Ainsi qu'un excédent reporté des exercices précédents de **4 508 k€ soit 12 936k€**

Il conviendra d'ajouter les recettes de la section d'investissement externes pour un montant de **2 012 K€.** Elles comprennent, entre-autre, le FCTVA (**1076 k€**), le produit des amendes de police (positionné prudemment à **75 k€** pour 2023), la taxe d'aménagement **(500 k€).**

Sont également prises en compte les subventions d'équipements des différents partenaires pour **361 k€,** subventions ayant fait l'objet d'un arrêté d'attribution ou d'un courrier de notification.

Plusieurs dossiers de demande de financement ont été déposés pour un montant de **4 800 k€**.

En l'absence de réponse officielle de nos partenaires aucune recette ne sera inscrite au BP2023.

Il convient de préciser qu'une somme sera prévue en dépenses et recettes sur le programme ALCOTRA pour un montant de **1 183 k€.**

A partir de ces éléments, il convient donc de définir le besoin de financement :

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses investissement	14 629 k€	Autofinancement	12 936 k€
Travaux en régie	569 k€	Recettes d'investissement	2 012 k€
Dépenses programme ALCOTRA	1 183 K€	Subventions ALCOTRA	1 183K€
Remboursement de la dette	2 531 k€		
TOTAL	**18 912 k€**	**TOTAL**	**16 131 k€**
Besoin de financement		**2 781 k€**	

Pour compléter le financement de la section investissement, un emprunt de **2 781 k€** serait nécessaire.

La municipalité poursuit son travail pour affiner ses dépenses et rechercher d'autres recettes avec pour objectif l'inscription d'un emprunt à **2 000k€.**

4. PRESENTATION DES PRINCIPALES ORIENTATIONS 2023 – BUDGET ANNEXE PARKINGS MUNICIPAUX

Ce budget concerne uniquement l'activité « parkings aménagés ». S'agissant d'une activité industrielle et commerciale ce budget est géré en HT. L'individualisation du service du stationnement par la création d'un budget annexe, permet à la collectivité de fournir des indications détaillées sur le fonctionnement de ce service et de suivre l'évolution de sa situation financière.

Ce budget retrace l'activité des recettes et dépenses liées aux activités de stationnement en parkings aménagés : 5 parkings en ouvrage dont l'exploitation, structurellement déficitaire au regard des montants investis pour leur aménagement, nécessite l'apport d'une subvention d'équilibre du budget principal.

La cour des comptes dans son rapport rendu en 2022 a souligné l'irrégularité du fonctionnement de ce budget.

Le projet de construction d'un nouveau parking nécessitant le recours à un emprunt de 2 000 k€ relance la problématique de l'équilibre de ce budget.

Il est proposé d'augmenter les tarifs pour permettre de réduire le déficit de ce budget selon la proposition suivante :

Tranche horaire	Tarif actuel	nouveaux tarifs	Recettes en +	Nombre de véhicules/mois
0-15	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8975
16-30	0,00 €	1,00 €	1,00 €	6514
31-45	1,00 €	1,50 €	0,50 €	4045
46-1h	1,20 €	2,00 €	0,80 €	3083
1h1-1h15	1,50 €	2,50 €	1,00 €	2334
1h16-1h30	1,80 €	3,00 €	1,20 €	1580
1h31-1h45	2,10 €	3,50 €	1,40 €	1015
1h46-2h	2,40 €	4,00 €	1,60 €	668
2h1-2h15	2,70 €	4,50 €	1,80 €	480
2h16-2h30	3,00 €	5,00 €	2,00 €	339
2h31-2h45	3,30 €	5,50 €	2,20 €	243
2h46-3h00	3,60 €	6,00 €	2,40 €	192
3h01-3h15	3,80 €	6,40 €	2,60 €	138
3h16-3h30	4,00 €	6,80 €	2,80 €	139
3h31-3h45	4,20 €	7,20 €	3,00 €	140
3h46-4h	4,40 €	7,60 €	3,20 €	140
journée	6,40 €	9,60 €	2,20 €	

Cette proposition permettra un gain de recettes de **218 761 € HT**.

Sans augmentation des tarifs et avec la prise en charge d'un nouvel emprunt (annuité 128k€) le budget du parking enregistrerait un déficit d'environ 486 k€.

Avec la hausse des tarifs et l'amortissement du futur parking, le déficit sera maintenu à hauteur 250k€.

Pour l'exercice 2023 la subvention d'équilibre sera moindre par rapport à 2022 (362k€) pour 2 raisons :

- L'annuité du nouvel emprunt est budgétée sur un semestre
- Le résultat de l'exercice 2022 présente un excèdent d'environ 200 k€

Il est proposé d'équilibrer le budget 2023 avec une subvention de **120 k€.**

5. PRESENTATION DES PRINCIPALES ORIENTATIONS 2023 – BUDGET ANNEXE BOUTIQUE DU CHATEAU

CHÂTEAU DES RUBINS
OBSERVATOIRE DES ALPES
Sallanches

Sur l'exercice 2022 la boutique du château des Rubins a été mise en service au mois de mars. Le stock de marchandise provient pour partie de l'ancien exploitant et a été complété par l'achat de produits sélectionnés pour répondre à l'esprit du site.

Le premier exercice permet de dresser le bilan suivant :

- Ce budget présente un résultat excédentaire de 3 318 € qu'il conviendra de réintégrer au budget 2023
- 8 258 € : c'est le résultat des recettes encaissées sur 2022.
- Les achats de marchandises ont été de 13 344 € dont 5 143 € de rachat de stock

Au 20 décembre 2022 le stock était évalué à 7 853 €.

En 2023 le site encaissera les ventes sur un exercice complet.

On peut prévoir des recettes à hauteur de 15 000€.

Les achats de marchandises seront orientés selon les éléments d'analyses suivants :

- Les produits étiquetés « Château des Rubins » sont attractifs, il conviendra de les développer.
- Concernant les produits d'alimentation il est nécessaire de privilégier un stock avec des dates limite de consommation de 2 ans mais pas en dessous sinon il y a risque de perte.

Il est proposé d'inscrire la somme de 10 000€ en dépenses « achat de marchandises ».